

Améliorer la valeur du mode de paiement des services fournis par les pharmacies dans les foyers de soins de longue durée :

Faits saillants pour les patients et les familles

Ce qui a changé?

À compter du 1^{er} janvier 2020, la province modifiera la manière dont elle paie les pharmacies qui fournissent des services professionnels dans les foyers de soins de longue durée. Au même moment, elle éliminera la quote-part du prix des médicaments d'ordonnance couverts par le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) payée par les patients qui vivent dans un foyer de soins de longue durée.

Dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé qu'il améliorerait la qualité et l'efficacité du système public de soins de santé de l'Ontario. Il prévoyait se pencher sur les changements à apporter aux paiements versés aux pharmacies, notamment aux frais d'exécution des ordonnances des résidents de foyers de soins de longue durée.

La croissance continue des coûts des programmes publics de médicaments menace la durabilité des programmes et la capacité de continuer à fournir aux Ontariens admissibles les médicaments dont ils ont besoin. L'Ontario dépense beaucoup plus en frais d'exécution d'ordonnances dans le cadre des services pharmaceutiques fournis dans les foyers de soins de longue durée que les autres administrations canadiennes. Nous avons besoin d'un modèle de remboursement moderne dans le domaine pharmaceutique.

Dans le cadre du nouveau modèle de remboursement, un montant standard établi en fonction du nombre de lits que compte le foyer de soins de longue durée sera versé aux pharmacies pour qu'elles fournissent des services pharmaceutiques professionnels aux résidents. Ce modèle remplacera le système actuel, où des frais distincts sont payés pour chaque nouvelle ordonnance et chaque renouvellement d'ordonnance pour un médicament couvert par le PMO et pour chaque service professionnel fourni par les pharmaciens et couvert par le PMO. Des ressources pourront se concentrer sur l'établissement et le renforcement d'un solide système de gestion des médicaments dans les foyers de soins de longue durée grâce au travail de professionnels spécialisés, comme les pharmaciens et les techniciens en pharmacie.

Qu'est-ce que cela signifie pour les résidents et leurs familles?

Le changement vise uniquement le mode de rémunération des pharmacies. Il n'aura aucune conséquence sur l'accès des résidents aux médicaments. Les résidents des foyers de soins de longue durée, qui disposent souvent d'un revenu fixe, profiteront même d'une légère réduction des coûts. En effet, la quote-part de 2 \$ qu'ils paient pour chaque ordonnance admissible sera éliminée, ce qui se traduira par une économie d'environ 150 \$ par année pour chaque résident.

Le foyer continuera-t-il à offrir les mêmes soins au membre de ma famille qui y réside?

Le nouveau modèle de financement permettra aux fournisseurs de services pharmaceutiques de se concentrer sur l'amélioration des soins aux patients, entre autres en les aidant à réduire leur consommation de médicaments inutiles qui risquent d'avoir de graves effets nocifs, comme ceux associés à l'augmentation du risque de chutes.

Les fournisseurs de services pharmaceutiques seront tenus d'offrir tous les services qu'ils fournissaient jusqu'ici, et notamment de participer à l'élaboration des évaluations de médicaments, de tenir les profils pharmaceutiques à jour, de vérifier les interactions médicamenteuses et de s'assurer que la pharmacothérapie prescrite à chaque patient lui convient. Ils continueront également à évaluer le système de gestion des médicaments du foyer et à fournir de l'information et du soutien au personnel de l'établissement en ce qui a trait aux médicaments.

Pour obtenir plus de renseignements :

Budget de l'Ontario 2019 :

<https://budget.ontario.ca/fr/2019/contents.html>

Ce qui est pris en charge par le Programme de médicaments de l'Ontario :

<https://www.ontario.ca/fr/page/obtenez-une-prise-en-charge-pour-vos-medicaments-dordonnance#longueduree>

Foyers de soins de longue durée :

<https://www.ontario.ca/fr/page/propos-soins-de-longue-duree>